

# Rapport sur l'effort d'intégration de la personne migrante

Demandez rendez-vous pour réaliser ce rapport et ainsi solliciter le renouvellement du permis de séjour temporaire et/ou de travail

EN PLAZO

## INFORMATION BASIQUE

### Dirigé à

Cette formalité s'adresse aux étrangers qui:

- Veulent renouveler leur permis de séjour temporaire et/ou de travail et qui ne remplissent pas une des conditions indiquées dans le cadre de la législation relative aux étrangers.
- Ont besoin d'accréditer un effort d'intégration pour le renouvellement de leur permis.

### Description

Pour renouveler votre permis de séjour et/ou de travail, vous devez remplir les conditions indiquées dans la législation relative aux étrangers. Quand une des conditions n'est pas remplie, il peut être nécessaire de fournir un Rapport d'Effort d'Intégration. Il y a 2 manières de savoir si vous avez besoin du rapport:

- 1- **Après avoir présenté votre sollicitude de renouvellement du permis de séjour et/ou de travail à l'Office des étrangers:** l'Office des étrangers peut s'en charger après avoir évalué votre sollicitude. Il est possible de faire la demande sur papier et, parfois, également par téléphone.
- 2- **Avant de présenter votre sollicitude de renouvellement auprès de l'Office des étrangers:** un professionnel spécialisé dans la législation relative aux étrangers peut étudier votre cas et évaluer si vous remplissez les conditions pour le renouvellement. Pour cela, vous pouvez vous diriger au Service d'Assistance en Matière de la législation relative aux Étrangers du Gouvernement de Navarre, à une association, à une entité sociale ou à votre avocat(e) de confiance.

Une fois confirmé le fait que vous avez besoin du rapport, vous devez téléphoner au 848 42 13 22, nous écrire un courriel à [informe.esfuerzo@navarra.es](mailto:informe.esfuerzo@navarra.es) ou venir à nos bureaux et nous vous indiquerons quels sont les documents que vous devez nous envoyer. Quand nous examinerons les documents que vous nous aurez envoyés, nous vous donnerons rendez-vous pour un entretien en présentiel avec le personnel technique et nous ferons le rapport.

### Documents à présenter

**Par rapport à toutes les personnes de l'unité familiale:**

- Carte d'Identification des Étrangers (IDE) de la personne titulaire du permis de séjour
- Certificat de vie commune délivré par la Mairie
- S'il y a des mineurs au sein de l'unité familiale:

- Livre de famille
- Document justifiant la scolarisation

#### **Par rapport au demandeur ou, dans votre cas, au regroupant et aux représentants légaux:**

- Document émis par le Bureau d'Immigration où figure la demande du rapport d'effort d'intégration à la personne titulaire du permis de séjour (seulement dans les cas où le Bureau d'Immigration en fait la demande)
- Formation:
  - Certificats des cours suivis depuis son arrivée en Espagne de la part de la personne titulaire du permis de séjour
  - Certificat d'homologation des titres d'études
- Emploi:
  - Carte de demandeur d'emploi de la personne titulaire du permis de séjour
  - Pièce justificative des cours de recherche d'emploi
  - Pièce justificative de participation à des activités d'orientation et/ou d'aide réalisées depuis des entités publiques ou privées
  - Si vous recevez un type de prestation économique (rente garantie, une allocation, une pension dans votre pays, une pension non contributive...) : pièce justificative
- Document accréditant une participation sociale, comme par exemple des associations sportives, culturelles, de voisinage, scolaires, de volontariat, etc.
- Tout autre document que vous voudriez présenter volontairement pour compléter votre demande

#### **Réglementation**

- [Ley Orgánica 4/2000](#), sur les droits et les libertés des étrangers en Espagne et leur intégration sociale.
- [Real Decreto 557/2011](#) par lequel est adopté le Reglamento de la Ley Orgánica 4/2000.

#### **TRAITEMENT**

1. Une fois confirmé le fait que vous avez besoin du rapport, vous devez nous téléphoner au 848 42 13 22, nous écrire un courriel à [informe.esfuerzo@navarra.es](mailto:informe.esfuerzo@navarra.es) ou venir à nos bureaux à avenida Roncesvalles 4 et nous vous préciserons quels sont les documents que vous devez nous envoyer.
2. Quand nous examinerons les documents que vous nous aurez envoyés, nous vous donnerons rendez-vous pour un entretien en présentiel avec le personnel technique et nous ferons le rapport.

#### **Contact**

**Dirección General de Políticas Migratorias**  
Avda. de Roncesvalles 4, bajo

31002 Pamplona

Téléphone: 848 42 13 22

Courriel: [informe.esfuerzo@navarra.es](mailto:informe.esfuerzo@navarra.es)